

encore son nom (1). Ses armes étaient : *de gueules au chevron d'or*. (J. Boisseau.)

Second abbé séculier, à son entrée en charge il fit dresser, l'état des dépendances et appartenances de l'abbaye royale de Saint-Martin d'Ainay. Entre autres choses, il y est dit que de la baronnie de Chazay dépendaient les paroisses de Chazay, Civrieux, Dommartin, Marcilly, Lozanne, et la cure de Chasselay. L'abbé d'Ainay y est haut justicier decimateur, et curé primitif, et conséquemment nommant à la cure de toutes ces paroisses. En cette qualité il possède à Chazay un grand et ample château, composé de vastes locaux au rez-de-chaussée, de salles, chambres et cabinets au premier et deuxième étages, et de greniers ; de nombreux bâtiments dans lesquels sont granges, écuries, pressoir banal où les habitants sont tenus de presser leurs raisins, payant pour cela un carreau ou ânée pour douze. Il y a également un four banal, dans lequel les habitants sont obligés de faire cuire leurs pains moyennant trois fagots et trois deniers pour chaque pain. Devant le château est une belle terre à l'orient, au milieu de laquelle se trouve la statue de saint Martin (2), et aux deux extrémités un colombier. La ville a deux églises, l'une appelée abbatiale (c'est l'ancienne chapelle du château et du prieuré), et l'autre parochiale ; le clocher est sur le chœur de l'église parochiale (il a été détruit en 1793). Du château dépend toute la dîme de la paroisse, qui se paye par douzième ; la rente noble y est considérable, il y a en plus une petite

---

(1) Arch. de la Charité. B. 238. — *Grand Cart. d'Ainay*. t. II. Introd., p. xxx.

(2) Qu'est devenue cette statue, ne serait-elle pas dans quelque maison de Chazay ?